

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lausanne, le 20 octobre 2017

COMPLÉMENTS ET RECTIFICATIONS SUITE À L'ARTICLE DU 24 HEURES VISANT LA GOUVERNANCE DE LA HAUTE ÉCOLE DE MUSIQUE.

La Fondation du Conservatoire de Lausanne, par son Président, tient à apporter les précisions et informations suivantes à la suite de l'article paru ce jour dans le quotidien *24 heures*, notamment pour rétablir un certain nombre d'éléments de faits qui sont présentés de manière soit incomplète soit erronée.

Elle tient également à rappeler que les multiples écoles qu'elle abrite fonctionnent parfaitement, ce dont attestent notamment la qualité croissante de l'enseignement prodigué et les résultats de ses élèves et étudiants à tous les niveaux.

Gouvernance participative

En 2010, le fonctionnement opérationnel de l'institution a été remanié par la direction générale actuelle afin d'assurer un management plus participatif, remaniement qui s'est accompagné de délégations de compétences et de tâches importantes en faveur des membres de la direction ou d'autres responsables de l'institution : signe très concret de la volonté d'instaurer un mode de décision collégial et transversal.

Il est, par ailleurs, erroné de présenter la disparition de la Commission musicale comme un signe inquiétant, dès lors que la Commission musicale HEMU s'est auto-dissoute à l'unanimité suite à l'entrée en vigueur de la LHEV, la Commission musicale du Conservatoire demeurant avec des activités exactement identiques à celles du passé.

S'agissant des structures décisionnelles de la Fondation, notamment de la répartition des compétences décisionnelles entre la direction générale, les directeurs de site (ou écoles) et les autres membres de la direction, c'est précisément à la Commission de la gouvernance, instaurée en plein accord avec la direction générale, qu'il reviendra de faire toute proposition qu'elle jugera utile au Conseil de Fondation à cet égard. Un délai à fin 2017 début 2018 a été fixé.

Audits internes

Il est faux de prétendre que deux audits internes ayant la gouvernance pour objet auraient été lancés en 2016 et 2017 et n'auraient pas abouti.

Départ de l'institution

La Fondation du Conservatoire de Lausanne compte plus de trois cents collaborateurs et fait appel régulièrement à plus de 580 intervenants externes. Durant les deux dernières années, il est exact qu'un certain nombre de collaborateurs, parfois avec des très petits taux d'emploi, ont quitté l'institution, sans que ces départs ne puissent être reliés les uns aux autres. Ils doivent en outre être mis en rapport avec l'importance du nombre de collaborateurs de l'institution.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler également l'arrivée de nombreux nouveaux collaborateurs de grande qualité tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de l'administration.

La Fondation tient enfin à signaler que toutes les nominations aux postes clefs de l'institution qui ont été effectuées depuis le départ de Cédric Divoux sont intervenues à l'issue de processus de mise au concours et sur décisions collectives.

Appréciations subjectives relatives au style de management

La Fondation respecte le ressenti de chacun de ses collaborateurs et y est attentive. Elle relève que ces messages peuvent être passés et entendus par les canaux existants à cette fin au sein de l'institution : tout peut toujours être amélioré à tous les niveaux, dans une période d'activité très intense où la pression pèse sur tous les collaborateurs de l'institution. Elle souligne, cela étant, recevoir de nombreux messages opposés faisant état de sentiments extrêmement positifs dus notamment à la confiance et à l'autonomie dont font preuve les collaborateurs concernés.

Cela étant précisé, la Fondation tient à remercier tous ses enseignants et collaborateurs administratifs pour leur dévouement et la qualité du travail accompli et tient également à exprimer sa pleine et entière confiance dans sa direction générale, sa direction administrative et dans l'entier de son équipe directoriale.